

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

Mme BOURAT donne pouvoir à M.ABELIN
M.DAGUISE donne pouvoir à M.JUGE

EXCUSES (0)

Secrétaire de séance : Mme AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) Afin d'assurer le pilotage et l'optimisation des ressources fiscales et le suivi des dotations et d'élaborer les programmes pluriannuels d'investissements et les perspectives financières de la ville et de la communauté d'agglomération, il est proposé de créer un poste de responsable de l'optimisation fiscale, financière et de la programmation pluriannuelle dans les grades du cadre d'emplois des rédacteurs ou dans le grade d'attaché, à temps complet. Le poste de chargé de mission « conseil en stratégie et optimisation fiscale et financière » créé précédemment sera supprimé, après avis du comité technique.

2) Afin d'assurer la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations exercée par la communauté d'agglomération et de suivre les actions engagées dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), il est proposé de créer un poste de chargé de mission « Mise en œuvre de la compétence GEMAPI et suivi du PAPI », à temps complet.

La personne recrutée sous l'autorité conjointe des responsables des services santé publique/sécurité civile et cadre de vie aura pour mission de :

- Suivre les missions transférées aux syndicats de rivières pour la gestion des milieux aquatiques ;
- Participer au suivi des opérations en cours ou à venir avec les syndicats de rivières ;
- Etre l'interlocuteur privilégié des communes sur leurs problématiques milieux Aquatiques et en faire le relais auprès des syndicats de rivières ;
- Suivre la convention de partenariat et ses suites avec le syndicat intercommunal de la Manse Etendu
- Participer à l'ensemble des réunions institutionnelles concernant le SDAGE et les SAGE du territoire ;
- Participer aux démarches partenariales sur le thème de la GEMAPI : groupe de travail en lien avec les autres syndicats concernés, en lien avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, l'EPTB Vienne, la Région et les Départements, participation aux réunions de réseaux et colloques
- Valoriser la connaissance en matière de risque d'inondation et de protection des milieux aquatiques auprès des services en charge de la rédaction des documents d'urbanisme.

Délibération du bureau prise par délégation

du 1^{er} avril 2019

n°3

page 2/3

- *Suivre les demandes en lien avec la compétence PI sur le territoire de Grand Chatellerault,*
- *Mettre en place les actions du PAPI en partenariat avec les acteurs signataires de la convention cadre,*
- *Elaborer et suivre les demandes de subventions en lien avec les dossiers confiés,*

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'ingénieur. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

- *d'un niveau bac + 5 dans le domaine des risques naturels, plus spécifiquement du risque inondation et de sa prévention,*
- *d'une expérience dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,*
- *d'une aptitude aux approches complexes, à la conduite de négociations et à la concertation,*

3) Afin de mettre œuvre la politique définie par la municipalité et la communauté d'agglomération en matière de prévention et de sécurité , de coordonner le volet lié à la prévention, la tranquillité et la sécurité des personnes et des biens en développant une relation de proximité avec la population, il est proposé de créer un poste de chargé/e de mission « Prévention, médiation et sécurité» qui sera chargé/e de :

- *Organiser et coordonner la prévention, la médiation et la sécurité urbaine ;*
- *Animer et évaluer le schéma territorial de prévention de la délinquance (2018-2024) avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les acteurs locaux de la médiation et coordonner le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD);*
- *Évaluer le dispositif de prévention et de sécurité urbaine;*
- *Conduire des projets visant à prévenir les phénomènes de radicalisation;*
- *Préparer et suivre les dépôts de plaintes de la collectivité;*
- *Coordonner les actions de sécurité routière du territoire.*

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :

Délibération du bureau prise par délégation

du 1^{er} avril 2019

n°3

page 3/3

- *d'un diplôme de niveau bac+2/3 minimum,*
- *de connaissances en méthodologie de projet et de construction d'observatoire,*
- *d'une expérience dans un poste similaire en collectivité,*
- *d'aptitudes à animer des réunions, fédérer, travailler en partenariat et en réseaux.*

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°3 du bureau du 4 mars 2019 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de créer les postes suivants :

- 1) 1 poste dans les grades de rédacteur ou de rédacteur principal de 2ème classe ou de rédacteur principal de 1ère classe ou d'attaché, à temps complet,
- 2) 1 poste dans le grade d'ingénieur, à temps complet,
- 3) 1 poste dans le grade d'attaché, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2019.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 3/04/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER